

Montréal, le 11 avril 2025

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

OBJET : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service et Tarif d'Énergir* à compter du 1^{er} octobre 2025
Dossier de la Régie : R-4287-2024 Phase 2

Le 3 avril 2025, Énergir dépose une première série de pièces relatives à la phase 2 du dossier tarifaire 2025-2026 portant essentiellement sur les approvisionnements gaziers 2026-2029. Elle indique que le dépôt de son dossier tarifaire sera complété au cours de la première moitié du mois de mai prochain, incluant sa demande amendée et les déclarations sous serment. Ces pièces attendues pour le second dépôt sont identifiées en gris dans la liste des pièces (pièces [B-0044](#) et [B-0045](#)).

La Régie accepte que les pièces au soutien de la demande tarifaire soient déposées en deux temps. Elle accepte également d'entamer dès à présent l'examen des pièces relatives aux approvisionnements gaziers, à la planification annuelle 2025-2026 du programme d'entretien préventif, ainsi qu'au suivi relatif à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Plus spécifiquement pour les renseignements relatifs aux contrats d'approvisionnements existants pour la fourniture de gaz naturel, la Régie note la présence d'un commentaire dans le fichier Excel disponible au personnel de la Régie seulement (onglet E-HdocO3_Ann1p1, ligne 5). **Considérant ce commentaire, la Régie demande à Énergir, selon le cas, de confirmer que les renseignements présentés sont à jour ou de déposer une mise à jour des pièces B-0047 et B-0051, au plus tard le 1^{er} mai 2025 à 12 h.**

La Régie demande aux intervenants reconnus par les décisions [D-2024-135](#) et [D-2025-006](#) de confirmer, au plus tard le 24 avril 2025, leur participation à la phase 2 du présent dossier. Elle leur demande également de déposer leurs sujets d'intervention et conclusions recherchées pour les pièces déposées par Énergir à ce jour.

La Régie fixe l'échéancier sommaire suivant pour le traitement de la phase 2.

Le 24 avril 2025 à 12 h	Date limite pour confirmer la participation des intervenants à la Phase 2 du présent dossier et le dépôt de leurs 1 ^{ère} liste des sujets d'intervention et conclusions recherchées
Le 1 ^{er} mai 2025 à 12 h	Date limite pour le dépôt des commentaires d'Énergir sur les sujets d'intervention ainsi que le suivi relatif aux contrats existants de fourniture de gaz naturel
Le 6 mai 2025 à 12 h	Date limite pour le dépôt des réponses des intervenants sur les commentaires d'Énergir
Le 8 mai 2025 à 12 h	Date limite pour le dépôt de la demande amendée d'Énergir et les pièces à son soutien
Le 15 mai 2025 à 12 h	Date limite pour le dépôt de la liste des sujets d'intervention révisée et des budgets de participation
Le 23 mai 2025 à 12 h	Date limite pour le dépôt des commentaires d'Énergir sur les sujets d'intervention et les budgets de participation
Le 30 mai 2025 à 12 h	Date limite pour le dépôt des réponses des intervenants sur les commentaires d'Énergir
Le 17 juillet 2025 à 12 h	Date limite pour le dépôt de la preuve des intervenants
Du 3 au 17 septembre 2025	Période réservée pour l'audience qui se tiendra en présentiel

L'échéancier des autres étapes relatives à l'examen du présent dossier sera fixé ultérieurement.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour

Carolina Rinfret, avocate

Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nl